

Recherche sur le site et dans les archives

[A la une](#)
[Editions archivées](#)
[Dossiers thématiques](#)
[Infos pratiques](#)


La crise: une opportunité pour les CGPI selon Jean-Pierre Rondeau (CGPC)

28/05/2008 15:08



Le conseiller en gestion de patrimoine, celui-là indépendant, prend chaque jour plus d'importance, surtout il justifie ses missions auprès des clients. La crise financière, en jouant le rôle de déclencheur, l'aide à gagner en efficacité. Tant et si bien que ces moments difficiles que vivent les réseaux bancaires pourraient constituer une opportunité pour les CGPI. C'est le message que vient de faire passer Jean-Pierre Rondeau, le vice-président de CGPC, président du CIF-CGPC, également président de Megara Finance, à l'occasion de la dernière réunion du LAB, entendez: le laboratoire assurances et banques qui, tous les trimestres, traite d'un sujet clé des questions financières.

Jean-Pierre Rondeau est un professionnel de la gestion du patrimoine, il est sur le terrain à l'écoute de ses clients et c'est à partir de ces contacts qu'il se fait une religion. Pour lui, les autorités de tutelle et le gouvernement devraient accélérer les choses pour la reconstruction d'une profession en mal de changement. Le CIF, en clair le conseiller en investissements financiers, n'est qu'un facteur de réponse, il faut également rendre au CGPI sa vraie nature avec toutes les composantes qui sont celles d'un patrimoine à commencer bien sûr par l'investissement mobilier, aussi immobilier, et l'élaboration d'un diagnostic, ce socle d'étude de la situation d'un client à partir duquel on peut construire une stratégie d'investissements. Et puis la profession est toujours dans l'attente de la mise en place du statut de courtier en investissements financiers. Bref, les professionnels attendent l'application de tous les volets du rapport Delmas-Marsallet.

Cela dit, leur statut indépendants leur a permis de rendre un bon service à leurs clients en se retirant sans état d'âme du marché financier dès les premières alertes, au risque de passer pour versatile et se faire accuser de peser un peu plus sur la crise. Mais les portefeuilles des clients de CGP doivent-ils pour autant payer la note laissée par le système? Il est évident que les CGPI se doivent de protéger leur clientèle devant laquelle ils se sont engagés par écrit, n'oublions pas cette obligation que l'on appelle la lettre d'intention.

Cependant, force est de constater que la crise pourrait passer pour une opportunité, insiste Jean-Pierre Rondeau, dans la mesure où les professionnels des réseaux bancaires et assurances seront tentés par une expérience individuelle. Ils viendraient grossir les rangs des CGPI tout en arrondissant le chiffre d'affaires de la profession.

Ecrivez ici votre commentaire ()


[Informations sur la société](#) | [Contacts](#)